

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, Libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous croyons fermement que l'opinion publi-
que est allée trop loin en s'affectant des dernières
nouvelles du Mexique.

La non-réussite dans une attaque ne constitue
pas un échec. Qu'on réfléchisse que nos troupes,
même en admettant tous les termes du rapport
mexicain, n'ont pas perdu un pouce de terrain,
qu'elles ont conservé leur position et qu'elles se
trouvent toujours aux portes de Puebla.

Quant aux circonstances qui ont empêché l'ar-
rivée en France d'un rapport détaillé du général
Lorenz, elles ne sont pas d'une nature inquié-
tante. Il n'est pas exact que les Mexicains soient
parvenus à intercepter nos communications entre
l'intérieur et la Vera-Cruz.

Comme le *Moniteur* l'a dit, ces communica-
tions étaient devenues irrégulières, mais cela pro-
vient uniquement de ce que les premiers corps
mexicains s'étant dispersés devant notre armée
marchant sur Mexico, des bandes partielles, sans
consistance et sans discipline, se seront rejetées
naturellement sur nos derrières, et, par leurs
courses désordonnées, auront momentanément
compromis le peu de sécurité qui restait sur la
route. C'est un embarras tout au plus, ce n'est
pas davantage.

Les renforts considérables (et ce mot considé-
rable ne doit être entendu que d'une façon rela-
tive), les renforts annoncés par le gouvernement
auraient bien vite, dès leur arrivée, balayé ces sol-
dats d'aventure et rétabli les relations entre
Mexico et la Vera-Cruz.

Cette incertitude de quelques jours aura du
moins en cela de bon chez nous qu'elle a attesté
une fois de plus comment on comprend en France
l'honneur du drapeau. Nous sommes heureux
d'avoir à reconnaître que ceux-là mêmes qui
avaient discuté le plus vivement le principe de
l'expédition, n'hésitent pas aujourd'hui à faire
le sacrifice de leur polémique d'opposition et à
se rallier aux résolutions énergiques du gouver-
nement. (Le Pays.)

La discussion du budget a été lundi interrom-
pue un instant par une communication du gouver-
nement qui était attendue et qui sera accueillie
en France avec l'assentiment unanime qu'elle a
rencontré au Corps législatif.

C'est la présentation d'un décret ayant pour
objet d'accorder, pour l'expédition du Mexique,
au ministère de la guerre 7 millions, au ministè-
re de la marine 8 millions.

M. Monier de la Sizeranne a proposé, au milieu
des acclamations de la chambre, que le projet
de loi fût immédiatement voté en séance pu-
blique.

M. le président s'est associé à cet élan unanime,
mais il a dû rappeler les termes du règlement.
Ce délai légal ne pouvait laisser d'ailleurs un
instant en suspens les nécessités de notre expé-
dition.

« Le gouvernement, a ajouté le comte de
Morny, compte trop sur l'adhésion du Corps
législatif pour ne pas, à l'avance, avoir pris
toutes ses mesures afin d'embarquer des hom-
mes et de les expédier au Mexique. »

Après ces paroles, il avait proposé le renvoi
pur et simple à la commission du budget.

Il appartenait à M. le président du Corps lé-
gislatif de ne pas séparer le patriotisme le plus
élevé et le plus ardent du sens politique le plus
droit et le plus ferme.

Dans cette question, d'autant plus délicate
qu'elle devait rencontrer dans la chambre une
adhésion unanime, il y avait en effet deux aspects

à considérer. D'une part l'honneur du drapeau
engagé, l'ardente sympathie qu'inspirent à la
France ses enfants *exposés au loin*, selon l'ex-
pression même de M. de Morny, tout devait en-
lever d'enthousiasme et d'élan l'assemblée.

D'autre part, un vote ainsi exprimé ne devait
rien ôter au gouvernement et à la représentation
nationale de leur droit réciproque d'aller au fond
des choses en ce qui concerne l'expédition du
Mexique.

C'est ce double intérêt que M. le comte de
Morny avait constaté et réservé avec une sûreté
de vues et une fermeté de principes dont quel-
ques paroles de M. Emile Ollivier montraient tout
l'à-propos.

Il avait donc été résolu, sur la motion du pré-
sident, que « la commission ferait un rapport
» spécial sur ce crédit et l'apporterait à la cham-
» bre, la discussion sur le Mexique restant ré-
» servée au paragraphe ou à l'article du budget
» qui s'y réfère. »

Mais, aujourd'hui même, à peine le rapporteur
avait-il lu ce rapport spécial, que la chambre tout
entière a demandé qu'on allât aux voix immédia-
tement.

Les conclusions de la commission ont été adop-
tées à l'unanimité.

Puisse l'écho de tant de sympathies arriver
jusqu'à nos braves soldats au Mexique! Puisse-
t-il leur prouver avec quel profond intérêt la pa-
trie absente veille sur eux! (Pays.)

La colère des feuilles de Turin à propos des
événements de Rome est très-vive. Le parlement
italien, dit le journal *l'Italie*, s'associant à la juste
indignation soulevée dans la nation par les
paroles des évêques en réponse à l'allocation du
Pape, a voté aujourd'hui une adresse pour pro-
tester contre ces paroles et confirmer les droits
de l'Italie sur Rome, sa capitale.

On lit, en outre, dans le *Diritto* de Turin, du
14, que le gouvernement italien insiste fortement
auprès du cabinet des Tuileries pour obtenir
l'éloignement de Rome de François II.

On mande de Naples que Chiavone a été attaqué
samedi par les troupes italiennes et qu'il a essuyé
de grandes pertes. — Havas.

Un télégramme de Belgrade du 16 juin, porte :
Treize Serbes et deux Turcs ont été tués dans
le conflit d'avant hier. On attend des renforts des
villages voisins.

Les troupes turques, qui se sont retirées dans
la forteresse, se révoltent contre le pacha qui leur
défend de se battre. — Havas.

On lit dans le *Pays* :

Au moment de mettre sous presse, il nous
parvient une nouvelle de la plus haute gravité :
Belgrade, écrit-on de Vienne en date du 17 juin,
est bombardé depuis ce matin par la forteresse
turque.

CANONISATION DES MARTYRS DU JAPON.

(Suite et fin.)

Tous les dignitaires qui devaient assister le Chef
de l'Eglise pendant la messe pontificale ont pris
place alors autour de lui.

Tous ayant en main leur cierge allumé, l'Em-
cardinal Clavelli, procureur de la canonisation,
accompagné d'un cérémoniaire apostolique et
d'un avocat consistorial, s'est avancé au pied du
trône, et l'avocat agenouillé s'est adressé en ces
termes à Sa Sainteté :

« *Beatissime Pater : Reverendissimus dominus
Cardinalis Clavelli hic præsens, instanter petit per
Sanctitatem Vestram catalogo Sanctorum Domini*

*Nostris Jesu Christi adscribi, et tamquam Sanctos
ab omnibus Christi fidelibus pronunciarum veneran-
dos beatos Petrum Baptistam, Paulum, eorumque
Socios Martyres et Michaellem De Sanctis Confes-
sorem. »*

M^{sr} Pacifici, secrétaire des Brefs *ad Principes*,
qui se tenait sur le trône, a répondu en latin, au
nom du Saint-Père, que Sa Sainteté, bien que
pleinement édifiée sur les vertus de ces bienheu-
reux et sur les miracles par lesquels le Seigneur
avait fait éclater la gloire dont il jouissent, ex-
hortait néanmoins l'assistance à implorer les lu-
mières d'en-haut pour le Chef de l'Eglise, par
l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie,
des saints apôtres Pierre et Paul et de toute la
Cour céleste.

A ces mots, les Postulateurs sont retournés à
leurs sièges. Deux chapelains-chantres ont en-
tonné les *Litanies des Saints*, qui ont été pour-
suivies jusqu'au dernier *Kyrie eleison* et par l'au-
guste assemblée et par les innombrables voix du
peuple faisant retentir les voûtes de la basilique.

Les Litanies terminées, les Postulateurs sont
revenus devant le trône, et l'Avocat a répété la
formule, en y ajoutant, au mot *instanter*, le mot
instantius. A quoi le Prêlat-secrétaire a répondu,
au nom de Sa Sainteté, qu'elle voulait qu'on
implorât par de nouvelles prières l'assistance de
l'Esprit-Saint, source de sainteté et de lumière.

Après le départ des Postulateurs, le Souverain-
Pontife s'est agenouillé sur le prie-Dieu et est
resté en oraison depuis le moment où le premier
des cardinaux-diacres a dit : *Orate*, jusqu'au
moment où le second a prononcé à haute voix le
mot : *Levate*. Sa Sainteté s'étant levée, toute
l'auguste assistance, qui avait prié comme Elle,
en a fait autant. Le Saint-Père a entonné le *Veni,
Creator Spiritus*, qu'ont achevé les chapelains-
chantres et le peuple, en alternant les strophes.

Après que le Saint-Père eut récité l'oraison et
se fut assis, les Postulateurs se sont présentés
pour la troisième fois, et l'Avocat a répété la
même formule en ajoutant aux deux mots précé-
dents le mot *instantissime*. A quoi le prêlat-secré-
taire a répondu que Sa Sainteté, intimement per-
suadée que la canonisation qu'on implorait d'Elle
était une chose agréable à Dieu, se sentait dispo-
sée à prononcer la sentence définitive.

A ces mots, l'assemblée s'est levée et le Saint-
Père, la mitre en tête, assis sur sa Chaire en
qualité de Docteur et de Chef de l'Eglise univer-
selle, a parlé en ces termes :

« *Ad honorem Sanctæ et Individuæ Trinitatis,
» ad exaltationem Fidei Catholicæ, et Christia-
» næ religionis augmentum, auctoritate Domini
» Nostris Jesu Christi, Beatorum Apostolorum
» Petri et Pauli, ac Nostra; matura deliberatione
» præhabita, et Divina ope sæpius implorata, ac
» de Venerabilium Fratrum Nostrorum Sanctæ
» Romanæ Ecclesiæ Cardinalium, Patriarcha-
» rum, Archiepiscoporum, et Episcoporum in
» Urbe existentium consilio, Beatus Petrus Bap-
» tistam, Martinum de Ascensione, Franciscum
» Blanco Sacerdotis; Paulum Miki, Joannem
» Soan, Philippum a Jesu Clericos, Didacum
» Jacobum Kisai catechistam; Franciscum de
» Sancto Micaele, Gundisalvum Garzia, Paulum
» Suzubui, Gabrielem a Duisco, Joannem Quin-
» zuya, Thomam Danchi, Franciscum, Tho-
» mam Cosaqui, Joachim Saquijor, Bonaventura-
» ram, Leonem Carazuma, Mathiam, Anto-
» nium, Ludovicum Ibarchi, Paulum Yaniqui
» Ibarchi, Michaellem Cozoqui, Petrum Seque-
» zain, Cosmam Raquisa, Franciscum Fabelante
» laicos, omnes Martyres, et Michaellem de Sanctis
» Confessorem. Sanctos esse decernimus, et
» definimus, ac Sanctorum Catalogo adscribi-
» mus : Statuentes ab Ecclesia Universali eo-*

vons et condamnons les sacrilèges, les spoliations, les violations des immunités ecclésiastiques et les autres attentats commis contre l'Eglise et le siège de Saint-Pierre.

Cette protestation, nous demandons qu'elle soit insérée dans les actes publics de l'Eglise; de plus, nous la prononçons en toute confiance, au nom de tous ceux de nos frères qui sont absents; au nom de ceux qui retenus chez eux, par la violence (*vi retenti domi*), se taisent et gémissent en ce jour, et de ceux que des affaires graves ou le mauvais état de leur santé a empêchés de se trouver avec nous.

Nous joignons à notre voix celle de notre clergé et de notre peuple fidèle; ils sont animés, pour vous, du même amour que nous et du même respect; et n'ont-ils pas montré leur zèle envers vous de la manière la plus éclatante, soit par leurs incessantes prières, soit par l'admirable générosité avec laquelle ils ont offert le denier de St-Pierre, sachant bien qu'en venant au secours du Pasteur Suprême ils travaillent à la conservation de sa liberté?

Puissent tous les peuples unir leurs efforts pour sauvegarder cette cause commune de tout l'univers catholique et même de la société tout entière!

Puissent les rois et les puissances du siècle apprendre et comprendre que la cause du Souverain Pontife est la cause de tous les princes et de tous les peuples, voir le but des criminels efforts de ses ennemis, et prévoir la fin de toutes ces choses (*ac tandem novissima providerem*).

Puissent rentrer enfin en eux-mêmes ces quelques infortunés qui, membres du clergé ou des ordres religieux, mais oublieux de leur vocation, ont refusé à leurs chefs dans l'Eglise l'obéissance qu'ils leur devaient et usurpant témérairement l'autorité réservée à l'Eglise seule, se sont égarés dans la voie de la perdition!

Nous unissons nos larmes aux vôtres, Très-Saint-Père, pour demander avec instance et du fond de notre cœur ces grâces au Seigneur, tandis que, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous vous demandons cette force céleste que peut inspirer à vos enfants votre bénédiction apostolique.

Qu'elle coule abondante et féconde du plus profond de votre cœur, afin qu'elle pénètre, qu'elle inonde non-seulement nous-mêmes, mais aussi nos très chers frères absents et tous les fidèles confiés à nos soins.

Puisse-t-elle adoucir et calmer nos douleurs qui sont celles de l'univers entier; puisse-t-elle venir en aide à notre faiblesse, féconder nos soins et nos travaux; puisse-t-elle amener enfin des temps meilleurs pour la Sainte Eglise de Dieu!

Rome, 8 juin, l'an du Seigneur 1862.

Le Saint-Père a répondu :

Les sentiments que vous venez de nous exprimer, vénérables frères et très chers fils, nous ont causé la joie la plus vive; ils sont en effet un gage de votre amour envers ce siège apostolique, et beaucoup plus encore un témoignage éclatant de cette charité dont le lien n'unit pas seulement entre eux les pasteurs de l'Eglise catholique, mais les rattache encore de la manière la plus étroite à cette chaire de vérité, ce qui est une preuve manifeste que Dieu, l'auteur de la paix et de l'amour, est avec nous.

Et si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? A Dieu seul donc, louange, honneur et gloire, et à vous, paix, salut et joie, paix à vos cœurs, salut aux chrétiens fidèles confiés à vos soins; qu'ils se réjouissent avec vous, afin qu'un jour, en compagnie des saints, vous chantiez avec allégresse le cantique nouveau dans la maison du Seigneur, aux siècles des siècles.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie la convention relative aux chemins de fer entre la France et l'Italie et le décret qui la promulgue.

— Le paquebot la *Floride*, dont le départ de Saint-Nazaire avait été retardé de deux jours, a quitté ce port le 16 juin. Il emporte les dernières instructions du gouvernement pour l'armée française au Mexique.

La *Floride* a à son bord cent marins pour le service de notre flotte et beaucoup de médecins militaires destinés au service du corps expéditionnaire français.

— Dans la nuit du 16 au 17, le paquebot postal a ramené de Rome à Marseille 360 passagers, parmi lesquels le cardinal Donnet, deux cardinaux espagnols et trente évêques. Les évêques de Chartres et de Nîmes sont du nombre.

— La pose de la première pierre de la caserne du camp des Prétoriens, à Rome, a eu lieu le 12. Toutes les troupes pontificales étaient présentes. Le Pape y assistait au milieu d'une foule immense de pèlerins. La démonstration a été chaleureuse.

Le 20^e bataillon de chasseurs a quitté Rome le 14. Il sera suivi de deux régiments et d'une compagnie du génie. Toutes ces troupes rentrent en France.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le piano, qui de nos jours semble perdre dans l'estime publique, peut-être parce qu'il est trop multiplié, ou parce que les artistes habiles sont rares, a trouvé dans M. Louis Diémer un brillant champion pour le réhabiliter.

Pendant deux heures, à chaque séance, ce jeune

homme a su tenir son public dans l'enthousiasme; tout en lui séduisit la vigueur et l'assurance de son toucher, son agilité incomparable, la cadence dans laquelle il brille, sa fougue et son entrain. M. Diémer a vingt ans à peine et déjà il tient rang parmi les artistes les plus distingués de la capitale.

Les dilettanti saumurois l'ont suivi avec beaucoup d'intérêt; à chaque soirée le nombre des auditeurs augmentait; mardi soir la salle de la mairie était entièrement pleine.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIERES NOUVELLES.

Semlin, 18. — Le bombardement de Belgrade jusqu'au 17 une heure après-midi, n'avait causé que des dégâts insignifiants. Les quartiers exposés ont été abandonnés par les habitants. Les sujets autrichiens ont quitté Belgrade sur quatre vapeurs et sont arrivés à Semlin. — Le prince et la princesse de Serbie sont revenus à Belgrade. — Havas.

ETAT-CIVIL du 16 au 31 mai 1862.

(Fin).

DÉCÈS. — 16, Louis Bonnel, 5 semaines, ha meau du Petit-Puy; — 17, Berthe-Marie Martin, sans profession, 25 ans, épouse de Jean-Baptiste Cocard, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 20, Joséphine Riverain, propriétaire, 53 ans, épouse de Eugène Lemoine, rue du Marronnier; — Louise Féling, dentellière, 31 ans, célibataire, rue Saint-Jean; — 23, Jean-Louis Margot, cavalier de 1^{re} classe à la 6^e compagnie de cavaliers de remonte, 33 ans, à l'Hôpital militaire; — 27, Louise Douet, couturière, 40 ans, épouse de Philocheau, rue Montée du-Fort; — Privas, mort-né, rue de la Tonnelle; — 28, Etienne Babin, domestique, 17 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Charles Coué, cordonnier, 25 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 29, Perrine Bordier, sans profession, 57 ans, épouse de Jean-Pierre-Marie Foliot, rue Saint-Nicolas; — 30, Jacques-Louis Fonténeau, propriétaire, 61 ans, rue d'Orléans; — Inconnu, 50 ans, à l'Hôpital; — 31, Jean Rolland, rentier, 76 ans, rue de la Basse-Ile; — Mathieu-Chérubin Dézé, propriétaire, 75 ans, levée d'Enceinte; — Jacques Ferrault, journalier, 78 ans, à la Providence.

BOURSE DU 17 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 68 45

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 97 00.

BOURSE DU 18 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 68 45.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 96 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COMPAGNIE DE

TOUAGE ET TRANSPORTS DE LA SEINE

(DE CONFLANS A LA MER),

Sous la raison sociale : Eug. GODEAUX et C^{ie}. — La Compagnie sera convertie en Société anonyme, ainsi qu'il est dit à l'article 46 des statuts.

CONCESSION PAR DÉCRET DE S. M. L'EMPEREUR.

Capital social : Cinq millions cinq cent mille francs, divisé en 11,000 actions de 500 francs chacune.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE :

A Paris, chez MM. DENÉCHAUD, SOULAINÉ et C^{ie}, Directeurs du *Conseiller, gazette des Chemins de fer*, banquiers de la Société, 26, rue Bergère;

Les versements ont lieu comme suit : 50 fr. en souscrivant, — 100 fr. immédiatement après la répartition, — 50 fr. contre la remise des titres définitifs, — 300 fr. au fur et à mesure des besoins de la Société.

Objet de l'entreprise : Etablir sur la Seine, de Conflans (embouchure de l'Oise) à la mer, un service de traction et de transports, par un système de bateaux à vapeur, dits *toueurs*, déjà appliqué au remorquage, avec le plus grand succès, de Paris à Conflans, par la Société anonyme de touage de la Basse-Seine, tel est le but de cette entreprise, dont l'importance et l'utilité ressortent suffisamment d'ailleurs des motifs même du décret impérial qui l'autorise.

Capital : Le capital de la Compagnie, fixé à 5,500,000 fr., comprend tous les services de l'entreprise, établissement de touage, achats de remorqueurs et de matériel de transports, dont les prix ont été basés sur des propositions de fournitures à forfait émanant des premières maisons de construction, et sur les appréciations d'éventualité les plus larges.

Bénéfices : Les bénéfices de la COMPAGNIE DE TOUAGE ET TRANSPORTS DE LA SEINE, qui embrasse sur un parcours de 296 kilomètres et a le droit de faire, outre la traction, des transports pour son compte, ne sauraient être inférieurs à ceux de la Société de la Basse-Seine, dont l'exploitation, bornée au remorquage, ne comprend qu'un trajet de 72 kilomètres, et qui, dans ces deux dernières années, a distribué à ses actionnaires un dividende de plus de 16 0/0 par an.

Ces bénéfices doivent augmenter en raison du développement du trafic, qui, par le fait du service régulier et économique de 35 0/0 du touage, ne peut manquer de s'accroître dans de notables proportions, comme cela est arrivé pour les chemins de fer.

Répartition : Intérêt à 5 0/0 du capital, prélevé avant tout partage; le surplus, distribué à titre de dividende. (Statuts, art. 23.)

On peut adresser les fonds par lettre chargée à MM. DENÉCHAUD, SOULAINÉ et C^{ie}, banquiers, RUE BERGÈRE, 26, PARIS, ou les verser à leur crédit dans les succursales de la Banque de France.

VU LE GRAND NOMBRE DE DEMANDES ADRESSÉES A LA COMPAGNIE, LA SOUSCRIPTION SERA CLOSE TRÈS-PROCHAINEMENT.

NOTA. — En cas de non-constitution de la Société, les fonds versés seront intégralement remboursés. — Une notice détaillée sera adressée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

raison humaine, ils accordent à chaque homme une sorte de droit primordial par lequel il peut librement penser et parler de religion et rendre à Dieu l'honneur et le culte qu'il trouve le meilleur selon son caprice.

Or, ils en viennent à ce degré d'impiété et d'imprudence qu'ils attaquent le Ciel et s'efforcent d'éliminer Dieu lui-même. En effet, dans une méchanceté qui n'a d'égale que leur sottise, ils ne craignent pas d'affirmer que la divinité suprême, pleine de sagesse et de providence, n'est pas distincte de l'universalité des choses, que Dieu est la même chose que la Nature, sujet comme elle aux changements, que Dieu se confond avec l'homme et le monde, que tout est Dieu, que Dieu est une même substance, une même chose que le monde, et par suite qu'il n'y a point de différence entre l'esprit et la matière, la nécessité et la liberté, le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste.

Certes, rien de plus insensé, rien de plus impie, rien de plus répugnant à la raison même ne saurait être imaginé. Ils font dérision de l'autorité et du droit avec tant de témérité qu'ils ont l'imprudence de dire que l'autorité n'est rien, si ce n'est celle du nombre et de la force matérielle, que le droit consiste dans le fait, que les devoirs des hommes sont un vain mot et que tous les faits humains ont la force du droit.

Ajoutant ensuite les mensonges aux mensonges, les délires aux délires, foulant aux pieds toute autorité légitime, tout droit légitime, toute obligation, tout devoir, ils n'hésitent pas à substituer à la place du droit véritable et légitime le droit faux et menteur de la force, et à subordonner l'ordre moral à l'ordre matériel. Ils ne reconnaissent d'autre force que celle qui réside dans la matière. Ils mettent toute la morale et l'honneur à accumuler la richesse par quelque moyen que ce soit et à assouvir toutes les passions dépravées.

Par ces principes abominables, ils favorisent la rébellion de la chair contre l'esprit; ils l'entretiennent et l'exaltent, et ils lui accordent ses droits et ses dons naturels qu'ils prétendent méconnus par la doctrine catholique, méprisant ainsi l'avertissement de l'apôtre, qui s'écrie : « Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; si vous mortifiez la chair par l'esprit, vous vivrez. » (Ad Rom. ch. VIII, v. 13.) Ils s'efforcent d'envahir et d'anéantir les droits de toute propriété légitime, et ils imaginent, par la perversité de leur esprit, une sorte de droit *affranchi de toute limite*, dont, selon eux, jouirait l'Etat, dans lequel ils prétendent témérairement voir la source et l'origine de tous les droits.

Mais, pendant que nous parcourons rapidement et avec douleur ces erreurs principales de notre malheureux siècle, nous oublions de rappeler, vénérables frères, tant d'autres faussetés presque innombrables que vous connaissez parfaitement et à l'aide desquelles les ennemis de Dieu et des hommes s'efforcent de troubler et d'ébranler la société sacrée et la société civile. Nous passons sous silence les injures, les calomnies, les outrages si graves et si multipliés dont ils ne cessent de poursuivre les ministres de l'Eglise et ce siège apostolique.

Nous ne parlons pas de cette hypocrisie odieuse avec laquelle les chefs et les satellites de cette rébellion et de ce désordre, surtout en Italie, affectent de dire qu'ils veulent que l'Eglise jouisse de sa liberté, tandis qu'avec une audace sacrilège ils foulent aux pieds de plus en plus chaque jour les droits et les lois de cette Eglise, la dépouillent de ses biens, persécutent des prélats et des ecclésiastiques noblement voués à leur ministère, les emprisonnent, chassent violemment de leurs asiles les disciples des ordres religieux et les vierges consacrées à Dieu, et ne reculent devant aucune entreprise pour réduire à une honteuse servitude et pour opprimer l'Eglise.

Pendant que votre présence si désirée nous accuse une allégresse singulière, vous êtes témoins vous-mêmes de la liberté qu'ont aujourd'hui en Italie nos vénérables frères dans l'épiscopat, qui, combattant avec courage et persévérance les combats du Seigneur, ont été, à notre profonde douleur, empêchés de venir vers nous et de se trouver avec vous, d'assister à cette assemblée, ce qu'ils désiraient si vivement, ainsi que les archevêques et évêques de la malheureuse Italie nous l'ont fait savoir par leurs lettres toutes remplies, envers nous et envers ce saint-siège, d'amour et de dévouement.

Vous ne voyez non plus ici aucun des prélats du Portugal, et nous sommes vivement affligés en considérant la nature des difficultés qui se sont opposées à ce qu'ils prissent le chemin de Rome. Nous omettons aussi de rappeler les tristes hor-

reurs que les sectateurs de ces perverses doctrines accomplissent, à la cruelle désolation de notre cœur, du vôtre et de celui des gens de bien. Nous ne disons rien de cette conspiration impie, de ces manœuvres coupables et fallacieuses par lesquelles ils veulent renverser et détruire la souveraineté temporelle de ce saint-siège.

Il nous plaît davantage de rappeler cette admirable unanimité avec laquelle vous-mêmes, unis à tous les vénérables prélats de l'univers catholique, vous n'avez jamais cessé, et par vos lettres adressées à nous, et par vos écrits pastoraux adressés aux fidèles, de dévoiler et réfuter ces perfidies, enseignant en même temps que cette souveraineté temporelle du saint-siège a été donnée au Pontife romain par un dessein particulier de la divine providence, et qu'elle est nécessaire, afin que ce Pontife romain, n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil, exerce dans toute l'Eglise, avec la plénitude de sa liberté, la suprême puissance et autorité dont il a été divinement investi par N. S. Jésus-Christ lui-même, pour conduire et gouverner le troupeau entier du Seigneur, et qu'il puisse pourvoir au plus grand bien de l'Eglise, aux besoins et aux avantages des fidèles.

Les sujets lamentables dont nous vous avons jusqu'ici entretenus, vénérables frères, forment sans doute un douloureux spectacle. Qui ne voit, en effet, que tant de dogmes impies, que tant de machinations et de folies dépravées corrompent chaque jour plus misérablement le peuple chrétien, le poussent à la ruine, attaquent l'Eglise catholique, sa doctrine salutaire, ses droits et ses lois vénérables, ses ministres sacrés, propagent les vices et les crimes et bouleversent la société civile elle-même ?

Aussi, quant à nous, nous souvenant de notre charge apostolique et plein de sollicitude pour le salut spirituel de tous les peuples qui nous ont été divinement confiés, « comme — pour nous servir des mots de saint Léon, notre prédécesseur — nous ne pouvons autrement gouverner ceux qui nous sont confiés qu'en poursuivant avec le zèle de la foi du Seigneur ceux qui pervertissent et sont pervertis, et en arrachant avec toute la sévérité possible ce venin des âmes saines, afin qu'il ne s'étende pas plus au loin » (Epist. VII ad episcop. per Ital., CII), élevant notre voix apostolique en votre illustre assemblée, nous réprouvons, proscrivons et condamnons les erreurs ci-dessus énoncées, non-seulement comme contraire à la foi et à la doctrine catholiques, aux lois divines et ecclésiastiques, mais même à la loi, à la justice naturelle et éternelle et à la droite raison.

Pour vous, vénérables frères, qui êtes le sel de la terre, les gardiens et les pasteurs du troupeau du Seigneur, nous vous exhortons et vous conjurons de plus en plus de continuer, avec votre admirable piété et votre zèle épiscopal, ainsi que vous l'avez fait, au souverain honneur de votre ordre, d'éloigner avec un soin et une vigilance extrême les fidèles qui vous sont confiés de ces pâturages empoisonnés, de combattre et de réfuter la perversité monstrueuse de ces opinions, tant par la parole que par les écrits.

Vous savez en effet qu'il s'agit d'intérêts suprêmes, puisqu'il s'agit de la cause de notre très-sainte foi, de l'Eglise catholique, de sa doctrine, du salut des peuples, de la paix et de la tranquillité de la société humaine. C'est pourquoi, autant qu'il est en vous, ne cessez jamais d'éloigner les fidèles de la contagion de ce fléau, c'est-à-dire de détourner de leurs yeux et de leurs mains les livres et les journaux pernicieux, d'instruire les fidèles des saints préceptes de notre auguste religion, de les exhorter et de les avertir de fuir ces docteurs d'iniquité comme on fuit la rencontre d'un serpent.

Portez tous vos soins et toutes vos sollicitudes particulières à ce que le clergé soit saintement et sagement instruit et qu'il brille de toutes les vertus; que la jeunesse des deux sexes soit formée à l'honnêteté du cœur, à la piété et à toutes les vertus; que l'ordre des études soit salutaire.

Veillez avec une extrême diligence à ce que, dans les lettres et dans les fortes et hautes études, rien ne se glisse qui soit contraire à la foi, à la religion et aux bonnes mœurs.

Agissez avec une énergie virile, vénérables frères, et, dans cette grande perturbation des temps, ne laissez pas abattre votre courage: mais, appuyés par le secours divin, prenant le bouclier inexpugnable de la justice et de la foi, saisissant le glaive spirituel qui est la parole de Dieu, ne cessez pas de vous opposer aux efforts de tous les ennemis de l'Eglise catholique et de ce siège apostolique, de briser leurs traits et de rompre leurs assauts.

Et cependant, les yeux élevés jour et nuit vers

le ciel, ne cessons pas, vénérables frères, d'implorer dans l'humilité de notre cœur et par nos plus ferventes prières le père des miséricordes et le Dieu de toute consolation qui fait luire la lumière dans les ténèbres, qui des pierres mêmes peut faire sortir des enfants d'Abraham, et de le conjurer par les mérites de Jésus-Christ Notre Seigneur, son fils unique, de tendre une main secourable à la société chrétienne et civile, de dissiper toutes les erreurs et les impiétés, d'éclairer des clartés de sa grâce les intelligences de ceux qui s'égarent, de les convertir et de les rappeler à lui, d'assurer à sa sainte Eglise la paix désirée, afin qu'elle obtienne par toute la terre de plus grands accroissements et qu'elle y fleurisse et y prospère.

Afin que nous puissions obtenir plus facilement ce que nous demandons, prenons pour médiatrice auprès de Dieu la très-sainte et immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui, pleine de miséricorde et d'amour pour tous les hommes, a toujours anéanti toutes les hérésies, et de qui le patronage auprès de Dieu n'a jamais été plus opportun. Sollicitons aussi les suffrages tant de saint Joseph, l'époux de la très-sainte Vierge, que des saints apôtres Pierre et Paul, de tous les habitants des cieux et surtout de ceux que nous honorons et vénérons comme venant d'être inscrits dans les fastes de la sainteté.

Avant de mettre un terme à nos paroles, nous ne pouvons résister au désir de confirmer de nouveau le témoignage de la suprême consolation qui nous pénètre en jouissant de votre admirable concours, à vous, vénérables frères, qui, attachés à nous et à cette vénérable chaire de saint Pierre par les liens de la fidélité, de la piété et de la révérence, et remplissant votre ministère avec un zèle admirable, vous glorifiez de procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes; vous qui, dans la plus étroite concordance de vos âmes, ne cessez pas, ainsi que vos vénérables frères les évêques de tout l'univers catholique et les fidèles confiés à leurs soins, d'apporter de toute manière des soulagements et des adoucissements à nos graves angoisses et à nos cruelles amertumes.

C'est pourquoi, en cette occasion, nous faisons profession publique, et par le langage le plus affectueux, de la reconnaissance et de l'amour que nous portons à vous, à ces vénérables frères et à tous ces fidèles. Et nous vous demandons que, de retour dans vos diocèses, vous veuillez, en notre nom, faire connaître ces sentiments aux fidèles remis à vos soins, et les assurer de notre affection paternelle en leur conférant la bénédiction apostolique, que, du fond de notre cœur et avec les vœux les meilleurs de toute vraie félicité, nous sommes heureux d'accorder à vous, vénérables frères, et à eux-mêmes.

Après l'allocution, S. Em. le cardinal Mattei, doyen du sacré-collège, accompagné de plusieurs membres de l'épiscopat, s'est avancé vers le trône de Sa Sainteté, et a lu, au nom de tout l'épiscopat présent à Rome, l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

Depuis qu'au saint jour de la Pentecôte où les apôtres de Jésus-Christ, unis dans la prière avec Pierre, chef de l'Eglise, reçurent l'Esprit-Saint, et par sa divine impulsion annoncèrent à des hommes de presque toutes les nations réunis dans la ville sainte, en parlant à chacun sa langue, les merveilles de la puissance de Dieu, jamais, il nous semble, on ne vit comme aujourd'hui, dans la même solennité, un si grand nombre d'héritiers de leur apostolat entourer le vénérable successeur de Pierre, pour prier avec lui, pour écouter ses décrets et fortifier son autorité.

S'il fut doux aux apôtres d'assister au milieu des périls de l'Eglise naissante le premier vicaire de Jésus-Christ sur la terre, au moment où venait de se répandre sur lui le souffle de l'Esprit-Saint, n'est-ce pas pour nous aussi le plus précieux, le plus saint de tous les devoirs, dans les malheurs présents de la sainte Eglise, de déposer aux pieds de Votre Sainteté tous les sentiments de vénération et de piété qui sont dans nos cœurs, et de déclarer unanimement que nous admirons les éminentes vertus de notre Pontife suprême et que nous adhérons de tout notre cœur aux enseignements qu'il nous donne comme un autre Pierre, et aux principes qu'il a voulu établir et maintenir avec tant de fermeté.

Nos cœurs s'enflamment d'une ardeur nouvelle, la foi nous éclaire d'une lumière plus vive, une plus sainte charité remplit nos âmes. Nous sentons que notre langue s'anime par le feu de ces flammes sacrées qui allumaient dans le cœur très-doux de Marie un désir plus ardent encore du sa-

lut des hommes, et excitaient les apôtres réunis autour d'elle à prêcher les grandeurs de Dieu.

C'est pourquoi nous rendons mille actions de grâces à Votre Sainteté qui nous a permis dans ces temps si difficiles de nous approcher de son trône pontifical, de vous consoler dans vos affections, de vous faire part des sentiments qui nous animent envers vous. Nous, notre clergé et les peuples confiés à nos soins, nous vous acclamons d'une seule voix et d'un seul cœur et demandons pour vous au ciel tous les biens et le bonheur le plus complet. Vivez longtemps. Très-Saint-Père, ayez la force de gouverner longtemps encore l'Eglise catholique! Continuez, comme vous le faites, à la défendre par votre vigueur, à la diriger par votre prudence, à l'ornier par vos vertus.

Comme le bon Pasteur, marchez à notre tête par vos exemples. Paissez dans les célestes pâturages les brebis et les agneaux; abreuvez les aux eaux de la céleste sagesse, car vous êtes pour nous le maître de la sainte doctrine; vous êtes le centre de l'unité; vous êtes pour les peuples cette lumière qui ne s'éteint point, cette lumière préparée par la divine sagesse; vous êtes la pierre et le fondement même de l'Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Vous parlez, et c'est Pierre que nous entendons; vous décernez, et c'est à Jésus-Christ que nous obéissons. Nous vous admirons, quand, environné d'adversités et d'orages, vous remplissez les devoirs de votre saint ministère avec le front serein, cette âme que rien ne trouble et cette inébranlable fermeté.

Mais tandis que nous trouvons là les plus justes motifs de nous glorifier, nous ne pouvons nous empêcher de tourner nos regards vers de tristes événements. De tous côtés, en effet, se présentent à notre pensée de criminels attentats commis par des hommes qui, après avoir désolé cette belle contrée de l'Italie dont vous êtes, Très-Saint-Père, le soutien et la gloire, font tous leurs efforts pour ébranler et détruire jusque dans les derniers vestiges votre souveraineté et celle du Saint-Siège, souveraineté qui a été comme le principe de tout ce qu'il y a eu de grand dans la société civile. Ni les droits éternels reconnus de tous les siècles, ni la longue possession d'un pouvoir pacifique, ni des traités ratifiés et confirmés par l'Europe entière n'ont pu les empêcher de tout bouleverser de fond en comble, au mépris de toutes les lois qui jusqu'à ce jour ont été le soutien de tous les empires.

Mais pour parler de ce qui nous touche de plus près, nous vous voyons, Très-Saint-Père, dépouillé de ces provinces dont les ressources aidaient à pourvoir à la dignité du Saint-Siège, à l'équitable administration de toute l'Eglise, et cela par le crime détestable de ces hommes qui ne se servent du nom de la liberté que comme d'un voile pour leurs excès. Votre Sainteté, avec un courage invincible, s'est opposée à leur coupable violence. Nous croyons devoir lui en rendre de grandes actions de grâces au nom de tous les catholiques.

Nous reconnaissons que la souveraineté temporelle du Saint-Siège est une institution nécessaire et manifestement établie par la Providence divine. Et nous n'hésitons pas à déclarer que dans l'état présent des choses humaines, cette souveraineté temporelle est absolument nécessaire pour le gouvernement juste et libre des âmes.

Il fallait évidemment que le pontife romain, chef de toute l'Eglise, ne fût le sujet ni même l'hôte d'aucun prince, mais qu'établi dans ses Etats et dans son propre domaine, il s'apparût lui-même, et que, dans la dignité, la paix et la fécondité d'une sainte liberté, il pût garder la foi catholique, la défendre, conduire et gouverner toute la république chrétienne.

Qui pourrait contester au milieu du choc des choses humaines, des opinions, des institutions diverses, la nécessité de garder dans un coin de l'Europe, entre les trois continents de l'ancien monde, comme un endroit sacré, une demeure auguste, d'où puisse s'adresser successivement aux peuples et aux rois une voix grande et puissante, la voix de la justice et de la vérité, sans flatterie, sans faiblesse pour personne, une voix que les menaces n'arrêtent jamais, que les artifices ne puissent jamais séduire.

Comment cette fois même les pasteurs de l'Eglise auraient-ils pu accourir en sûreté de toutes les parties de l'univers pour traiter avec Votre Sainteté sur de si graves intérêts, si, arrivant de tant de contrées, de tant de nations diverses, ils eussent trouvé dominant sur ces rivages, un prince qui, étant prévenu contre leurs propres souverains ou leur étant suspect lui-même, eût été leur ennemi?

Le chrétien a des devoirs envers l'Eglise comme le citoyen envers sa patrie, devoirs qui, sans se

combattre, sont cependant différents. Comment les évêques auraient-ils pu les remplir s'ils n'avaient trouvé à Rome un pouvoir temporel comme celui des papes, entièrement indépendant de tout pouvoir étranger, centre pour ainsi dire d'une concorde universelle, exempt de tout instinct de domination humaine, de tout projet de domination terrestre.

Libres, nous venons vers notre pontife souverain et libre; pasteurs, nous veillons sur l'Eglise; citoyens, nous cherchons dans la justice le bien de notre patrie; nous ne trahisons ni les devoirs du pasteur, ni les devoirs du citoyen.

Puisqu'il en est ainsi, qui oserait attaquer une souveraineté si ancienne, fondée sur de si graves raisons et sur une nécessité si impérieuse? A ne prendre même que le droit des nations sur lequel repose la sécurité des princes et la liberté des peuples, quelle autre puissance pourrait lui être comparée? Y en a-t-il une de plus respectable et de plus sacrée?

Quelle monarchie, quelle république, dans l'antiquité ou dans les temps modernes, a pu se prévaloir de droits si augustes, si anciens, si inviolables? Si tant de titres étaient une fois méconnus ou violés dans ce saint-siège, quel roi n'aurait à craindre pour son territoire? Aussi, Très-Saint-Père, c'est bien pour la religion, mais c'est aussi pour la justice et les droits qui sont au milieu des hommes le fondement de tout, que vous luttez, que vous combattez.

Mais pourrions-nous plus longtemps parler sur un si grave sujet, lorsque nous avons entendu plusieurs fois de votre bouche non pas tant de discours que de sages enseignements? Votre voix, comme la trompette du sacerdoce retentissant sur tout l'univers, a proclamé que par un dessein particulier de la divine Providence, le pontife de Rome, établi par le Christ, chef et centre de son Eglise, jouit d'une souveraineté civile.

Nous devons donc tous regarder tout à fait comme certain que ce n'est pas par un effet du hasard que ce pouvoir temporel est échu au Saint-Siège, mais qu'il lui a été donné par une disposition particulière de Dieu, et qu'une longue série de siècles, le consentement unanime de tous les royaumes et de tous les empires et les miracles presque providentiels l'ont toujours affirmé et conservé.

Vous avez déclaré pareillement dans un langage aussi élevé que solennel, que vous vouliez défendre et garder toujours intacts et respectés le pouvoir civil de l'Eglise romaine, ses possessions et ses droits temporels, qui sont d'une si grande importance pour tout l'univers catholique; bien plus, que la défense du pouvoir temporel du Saint-Siège et du patrimoine de Saint-Pierre était un devoir pour tous les catholiques, et que pour vous vous étiez disposé à sacrifier votre vie plutôt que d'abandonner un seul instant en aucune façon la cause de Dieu, de l'Eglise et de la justice.

Et nous remplis de la joie et de l'admiration qu'excitent en nous de courageuses paroles, nous jurons de vous suivre dans les prisons et à la mort, et nous vous conjurons humblement de demeurer toujours ferme et inébranlable dans cette héroïque résolution qui, en vous, présente aux anges et aux hommes le spectacle d'un courage invincible et des plus grandes vertus.

C'est aussi la prière que vous adressez l'Eglise de Jésus-Christ à laquelle un dessein tout particulier de la Providence a voulu assurer un gouvernement plus prospère en attribuant aux pontifes romains un pouvoir civil, et qui comprend tellement de quelle importance est pour elle ce pouvoir civil, que, à une époque où le siège apostolique était vacant, dans les circonstances les plus difficiles, tous les pères du concile de Constance se réunirent, ainsi que les documents en font foi, pour administrer en commun les possessions temporelles de l'Eglise romaine; c'est la prière que nous adressent les fidèles serviteurs de Jésus-Christ répandus sur la terre, qui, librement, brûlent du désir de venir vers nous et de satisfaire ainsi au besoin de leur conscience.

C'est enfin la prière que nous adressons la Société tout entière, qui comprend que ses fondements seraient ébranlés par la destruction de votre propre pouvoir.

Que dirons-nous de plus? Condamnant enfin justement ces criminels ravisseurs des biens ecclésiastiques, vous avez proclamé nul et vain tout ce qu'ils avaient fait. Vous avez flétri comme illégitimes et sacrilèges toutes leurs entreprises, vous avez déclaré enfin avec justice et comme ils le méritaient tous ceux qui étaient coupables de ces crimes dignes de toutes les peines et censures ecclésiastiques.

Ces paroles si graves, ces actes si éclatants, notre devoir est de les accueillir avec vénération et de leur donner de nouveau notre plein assen-

timent, car de même que le corps qui est uni à la tête par les liens des membres et par l'unité de la vie souffre, ainsi, en vertu d'une nécessité réelle, nous partageons tous vos sentiments.

Aussi, dans les cruelles afflictions qui vous accablent, nous sommes tellement unis à vous que, grâce à l'union fondée par la charité, nous éprouvons les mêmes douleurs que vous. Cependant nous supplions Dieu de mettre fin à ces troubles et à ces injustices et de rendre à son ancienne gloire et à sa liberté l'Eglise, épouse de son divin fils, aujourd'hui si indignement dépouillée et si malheureusement opprimée.

Au reste, rien d'étonnant pour nous que les droits du Saint-Siège apostolique soit attaqués et contestés avec tant de violence et de haine. Car il y a déjà longtemps que la folie d'un grand nombre d'hommes, en est venue à faire des efforts, non plus seulement pour rejeter quelques-uns des dogmes de l'Eglise, mais s'est proposée de détruire de fond en comble la vérité et la république chrétienne tout entière; de là les tentatives impies de la vaine science et de la fausse érudition contre les doctrines et l'inspiration des saints livres; de là la recherche perfide des moyens de pénétrer la jeunesse de toutes les erreurs du siècle après l'avoir enlevée à la tutelle de l'Eglise, sa mère, et éloignée trop souvent de toute éducation religieuse; de là ces nouvelles et pernicieuses théories sur l'ordre social et politique, aussi bien que sur l'ordre social et religieux, qui se répandent impunément de toutes parts; de là l'habitude, surtout dans cette contrée, de mépriser l'autorité de l'Eglise, de s'en arroger les droits, d'en amoindrir les ministres, d'en railler le culte et de décerner des éloges et des honneurs aux erreurs sur la religion et même aux membres du clergé qui se sont laissés égarer malheureusement dans la voie de la perdition. De vénérables prélats, des prêtres de Dieu, sont chassés de leurs sièges, forcés de s'exiler, jetés en prison.

Bien plus, ils sont ignominieusement traînés devant les tribunaux civils en récompense de la fermeté avec laquelle ils accomplissent les fonctions du saint ministère. Les saintes épouses du Christ gémissent, elles sont chassées de leurs maisons, épuisées de privations ou bientôt près de succomber. Les religieux sont forcés malgré eux de rentrer dans le monde; le saint patrimoine de l'Eglise est en proie à la violence et à l'injustice, une foule impure de livres, de journaux et de gravures détestables, fait une guerre acharnée à la foi, aux mœurs, à la vérité, et à la pudeur même.

Mais ceux qui préparent de tels desseins savent très-bien que dans le Saint-Siège comme dans un fort inexpugnable se trouvent la force, les armes de la vérité et de la justice pour repousser tous les assauts de l'ennemi. Là se trouve un point d'observation d'où les yeux vigilants de la sentinelle suprême découvrent au loin les embûches de l'ennemi pour les dénoncer ensuite à ses soldats. De là cette guerre implacable, cette haine éternelle, ces impérissables passions des méchants qui veulent opprimer la sainte Eglise romaine et son siège, et la détruire entièrement, si c'était jamais possible.

Qui donc, Très-Saint-Père, à la vue ou seulement au récit de ces excès pourrait retenir ses larmes? Aussi, saisis d'une juste douleur, nous avons élevé nos yeux et nos mains vers le ciel, implorant de toute l'ardeur de notre âme le divin esprit, afin que celui qui, autrefois, à pareil jour, donna la force et la sainteté à l'Eglise naissante, sous l'autorité de Pierre, lui donne, aujourd'hui que vous êtes son pasteur et son chef, la prospérité et la gloire.

Qu'elle soit témoin des vœux que nous formons, Marie, solennellement honorée par vous, dans cette enceinte, du titre d'Immaculée. Qu'elles en soient témoins, ces cendres sacrées, objet de notre vénération, ces cendres de Pierre et Paul, patrons de la sainte Eglise romaine! Qu'elles en soient témoins, ces vénérables reliques de tant de pontifes, de martyrs et de confesseurs par lesquelles est sanctifiée la terre que nous foulons.

Qu'ils en soient surtout témoins ces saints qui aujourd'hui même, par votre décret souverain, ont été mis au rang des habitants du ciel et qui, par leur nouveau titre, sont appelés à protéger l'Eglise et qui n'oublieront pas non plus, du haut de leurs autels, d'offrir au Dieu Tout-Puissant leurs premières prières pour votre conservation.

Donc, en présence de cette assemblée, nous évêques, de peur que l'impiété ne feigne d'en ignorer ou qu'elle ose nier, nous condamnons les erreurs que vous avez condamnées, nous repoussons et rejetons les doctrines nouvelles et étrangères qui sont répandues de divers côtés au détriment de l'Eglise de Jésus-Christ; nous réprou-